



Orléans le 5 avril 2020

A l'issue des audios conf des 6 et 8 avril, voici le résumé de la situation sanitaire au sein des services dans notre département.

Deux statistiques différentes à distinguer sur les cas d'agents contaminés au Covid19 :

- Depuis le début de l'épidémie 32 cas d'agents présentant les symptômes au Covid ont recensés, dont 4 ont été testés positifs.

16 l'ont été sur le site de Montargis, 4 à Coligny, 6 au Martroi, un agent confiné chez lui, 2 à Gien et un à Beaune.

- A ce jour, sur les 32 cas recensés ci-dessus, 5 agents restent avec des symptômes.

L'EDR confinée chez elle, asymptomatique, a entraîné le confinement d'une seule personne contact du Sie d'Orléans, selon les recommandations du médecin de prévention.

Au 8 avril, nous sommes à un taux de présence physique de 21%, et 18% en télétravail.

Certaines trésoreries présentent un taux de présence physique trop important. Le Directeur va s'employer à mieux distinguer le retard sur des missions prioritaires de celles qui ne le sont pas, et revoir si besoin l'organisation sur ces sites.

Le redéploiement de nombreux de PC portables a permis d'augmenter le taux de télétravail.

Les masques récupérés lundi par la Direction, vont être acheminés progressivement la semaine prochaine vers les sites ayant vocation à recevoir le public, comme les trésoreries pour les régisseurs et les bons de secours.

Un guide didactique, avec des croquis, sera parallèlement envoyé aux chefs de service, afin de les utiliser correctement.

Suite à la demande de prise en charge des repas le midi, due à la fermeture des restaurants administratifs, le décret vient d'être signé. Nous vous invitons à en prendre connaissance, en suivant ce lien internet :

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=1565D1A5B1C3721B6C10AE86DC40BA28.tplgfr25s_3?cidTexte=JORFTEXT000041786039&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000041785992

Les chefs de service vont recevoir une note avec les modalités pratiques et les agents susceptibles de bénéficier de cette prise en charge, le seront sur la période courant depuis le 16 mars.

Le prochain mouvement des comptables C2 et C3 a fait l'objet d'une pré-validation par les Directions et est en cours de validation par la Direction générale. En conséquence, les comptables qui partiront en retraite devraient être remplacés sans trop de difficulté.

Pour les mutations des agents C, B, et A, un message national vient d'indiquer que les dates des projets de mouvements sont reportées sine die.

S'agissant de la gestion des congés, les discussions au niveau national, n'ont pas permis à ce stade de définir un cadre harmonisé entre les administrations de la Fonction Publique.

Néanmoins, à la DGFIP, il semble qu'un arbitrage se profile sur la réduction des RTT pour les agents en situation d'Autorisation d'Absence Particulière (AAP). En effet, ces AAP, tout comme les arrêts maladie, ne génèrent pas de RTT, leur nombre devrait donc diminuer. Cette réduction sera proratisée en fonction des jours de présence physique ou de télétravail. Reste à espérer que l'application Sirhius sera capable de calculer le ratio correspondant. En revanche, la position d'AAP donne bien droit à congés sans restriction, ils ne seront donc pas impactés.

Néanmoins, le Directeur a clairement indiqué, même si cette règle existe déjà..., que la prise de congés sera soumise aux nécessités de service. On peut clairement imaginer la hiérarchie arguer du retard accumulé pendant le confinement, pour empêcher les collègues de prendre trop de congés à la fois, et sur la période de leur choix.

Notre syndicat veillera à ce qu'il n'y ait pas d'abus dans ce sens, tout en respectant l'organisation interne de chaque service.

Les reports de congés 2019 seraient acceptés jusqu'à fin mai, mais ceci peut évoluer en fonction de la situation de confinement.

Concernant les collègues qui ont déjà posé des congés et qui ont été validés par le chef de service, avant l'épidémie, ils ne pourraient pas être annulés ni reportés. Cependant, au cas par cas, une solution plus souple pourrait être envisagée, à condition que vous nous saisissiez de votre situation.

Enfin, pour conclure, sur une note peu réjouissante, le Directeur évoque un confinement possible jusqu'à fin mai ! Il se base sur le délai de 3 mois de la signature de la loi d'urgence sanitaire.

Il convient malgré tout de garder son calme, espérant que cette perspective se révèle inexacte....

Bon courage à Toutes et à Tous,
Prenez soin de vous et des vôtres